



MARTIN D'ESCRIENNE Joseph Théodore  
Raoul

N° de la notice : L1766065

**Nom :** MARTIN D'ESCRIENNE

**Prénom(s) :** Joseph Théodore Raoul

**Sexe :** Homme

**Date de naissance :** 02-03-1869

**Lieu de naissance :** Haute-Marne, Langres

**Cote(s) :** LH//1766/65

**Lieu de conservation du dossier :** Archives nationales ; site de Pierrefitte-sur-Seine

**Mention sur la réutilisation des métadonnées:** La mise en ligne de ces documents respecte les dispositions du décret n° 2018-1117 du 10 décembre 2018 relatif aux catégories de documents administratifs pouvant être rendus publics sans faire l'objet d'un processus d'anonymisation. Pour toute demande relative à vos droits en matière de protection des données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de la Culture à l'adresse suivante :

<https://www.culture.gouv.fr/Contact-protection-des-donnees-personnelles>



MARTIN D'ESCRIENNE Joseph Théodore  
Raoul

N° de la notice : L1766065

8425

LÉGION D'HONNEUR.

NUMÉRO DE LA MATRICULE : 51.223

NUMÉRO DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION : 29.333

Nom : *Martin d'Escrienne*

Prénoms : *Joseph Théodore Raoul*

Qualité : *Capitaine de frigate*

ou

grade.

né le *2 mars 1869*

à *Langued (H. de Nassau)*

a été promu au grade d' **Officier** de la Légion d'honneur

par décret du *14 JUIN 1919* rendu sur le rapport

du Ministre d' *de la Marine*

pour prendre rang du *11 juillet 1919* { TABLEAU SPÉCIAL du 13 Août 1914.

Date du départ de la décoration : \_\_\_\_\_

Idem du brevet *marine 27 MAI 1922*

Idem du certificat d'inscription : \_\_\_\_\_

Idem de l'avis de paiement : \_\_\_\_\_

1766  
65

7 F  
18

ARCHIVES NATIONALES

GRADE ANTÉRIEUR :

Chevalier *3 juillet 1895*

Date du décès : *24 février 1922 à Paris* B.P.

copieras



MARTIN D'ESCRIENNE Joseph Théodore  
Raoul

N° de la notice : L1766065

2

LÉGION D'HONNEUR.  
NUMÉRO D'ORDRE  
DES MATRICULES.  
51223

Nom: *Martin d'Escrienne*

Prénoms: *Joseph Théodore Raoul*

Qualité  
ou grade *Ensigne de Vaisseau*

né le *2 Mars 1869*  
à *Langres (Hte-Marne)*

*off 8425* a été nommé **Chevalier** de la Légion d'honneur  
par décret du *3 juillet 1895* rendu sur le rapport  
du Ministre de *la Marine*  
pour prendre rang du *m j*

Date du départ de la décoration *13 juillet 1895*  
Idem du brevet *28 Janv 96 (Marine)*

Date du décès \_\_\_\_\_

100-2-04.

MARTIN D'ESCRIENNE Joseph Théodore  
Raoul

N° de la notice : L1766065

N° d'Ext. : ..... (3).

MINISTÈRE  
DES FINANCES.

CAISSE CENTRALE  
DU TRÉSOR PUBLIC.

NUMÉRO D'ORDRE : 244

N° d'INSCRIPTION : 4000

SOMME ANNUELLE : 1000

(1) TRAITEMENTS DE LA LÉGIION D'HONNEUR

DÉCÈS  
arrivé le 24 Juin 1912  
notifié le (3) 21 Juin 1912

(2) Martin d'Escrienne Joseph Théodore  
Né le 2 Mai 1869

(1) Indiquer la nature de la pension.  
(2) Relater les nom, surnom, prénoms et date de naissance du titulaire.  
(3) Cette date est celle du jour où l'acte mortuaire a été produit au Payeur.  
(4) Ce numéro doit être rempli dans les bureaux de la Dette inscrite.

Je, soussigné, Caissier-Payeur central du Trésor public.

CERTIFIE qu'au nombre des pièces qui m'ont été produites le 28 avril 1912, par les héritiers du titulaire dénommé ci-dessus, pour la liquidation des arrérages dus au jour de son décès, se trouve un extrait des actes de l'état civil de la commune d Caen, arrondissement d \_\_\_\_\_, département d \_\_\_\_\_, constatant qu'il y est décédé le vingt quatre jour d' avril neuf cent quatre dix deux.

En foi de quoi, j'ai délivré le présent certificat.  
Paris, le 25 Mai 1912

Pour le Caissier-Payeur central,

ARCHIVES NATIONALES

6 rue Madovie

3



MARTIN D'ESCRIENNE Joseph Théodore  
Raoul

N° de la notice : L1766065

*M. Martin d'Escrienne — Enseigne de vaisseau*

GRANDE CHANCELLERIE  
DE LA  
LÉGIION D'HONNEUR.

1<sup>er</sup> BUREAU.

PERSONNEL  
DES MEMBRES DE LA LÉGIION  
D'HONNEUR.

N° M<sup>o</sup> *1993*

RÉCÉPISSÉ DE DÉCORATION.

Je, soussigné, reconnais avoir reçu la décoration  
de *Chevalier* de la Légion d'honneur, qui  
m'a été envoyée par le Grand Chancelier.

A *Rochefort*, le *4* *Novembre* *89*.

*W. Escrienne*

ARCHIVES  
NATIONALES

36-75-00.

NOTA. Le présent récépissé doit être renvoyé au Grand Chancelier, après  
avoir été rempli et signé. (Les militaires doivent le renvoyer avec les pièces  
réglementaires.)

7

MARTIN D'ESCRIENNE Joseph Théodore  
Raoul

N° de la notice : L1766065

GRANDE CHANCELLERIE  
DE LA  
LÉGION D'HONNEUR.

1<sup>er</sup> BUREAU.

PERSONNEL  
DES MEMBRES  
DE LA  
LÉGION D'HONNEUR.

N° 51113.

AVIS ESSENTIEL.

Le présent procès-verbal doit être renvoyé immédiatement au Grand Chancelier, l'inscription du titulaire sur les registres matricules ne devant avoir lieu qu'après l'accomplissement de la formalité de la réception.

00-82-95.

PROCÈS-VERBAL  
DE RÉCEPTION  
D'UN Chevalier DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Le quatre Novembre mil huit cent  
quatre-vingt-quinze

Nous, Conrad Rogel, Capitaine de Frigate  
Commandant le 4<sup>e</sup> Dépôt, par délégation  
du vice-amiral et ex chef, Préfet M<sup>me</sup>

Conformément à la délégation du Grand Chancelier, en date  
du \_\_\_\_\_

et après avoir fait prendre les armes aux mains du Dépôt  
avons fait placer devant le front de bataille M. Martin d'Escrienne  
(Joseph-Théodore Raoul) Enseigne de Vaisseau.

nommé Chevalier de la Légion d'honneur, à  
l'effet de le recevoir en cette qualité.

Nous lui avons ensuite remis ses insignes, en lui donnant l'accolade  
et en prononçant la formule de réception suivante :

« Au nom du Président de la République, et en vertu des pouvoirs qui nous  
« sont conférés, nous vous faisons Chevalier de la Légion  
« d'honneur. »

Immédiatement après a été dressé le présent procès-verbal, pour être  
transmis à la Grande Chancellerie, après avoir été signé par le récipien-  
daire et par nous.

Fait à Rochefort, les jour, mois et an que dessus.

Le Récipiendaire, W. Escrienne

Le Délégué, Rogel

ARCHIVES  
NATIONALES

5

MARTIN D'ESCRIENNE Joseph Théodore  
Raoul

N° de la notice : L1766065

MARINE NATIONALE.

NOTE<sup>(1)</sup> pour Monsieur le chef  
d'Etat-Major R.

(1) Ces notes doivent être visées  
par le Chef de service compétent.

**EQUIPAGES DE LA FLOTE**  
**COMMANDANT**  
**2<sup>ème</sup> DÉPOT**

DEMANDE OU RÉCLAMATION, AVIS OU OBSERVATIONS.	RÉPONSE.
<p>J'ai l'honneur d'adresser à Monsieur le chef d'Etat- Major, le procès-verbal de réception ci-joint, relatif à la remise de la décoration à M. L. Escrienne de l'ancien Martin d'Escrienne.</p> <p>Les deux autres pièces que devant me remettre cet officier, ont été adressées direct- ment au Grand Chancelier par les soins du détail des Bureaux, malgré la recomman- dation que j'avais faite à M. Martin d'Escrienne de me les remettre à moi-même, afin de les retourner à l'Etat-Major, en exécution</p> <p style="text-align: right;">De l'ordre</p>	<p style="text-align: center;">6</p>

MARINE — N° 33077 — Archives nationales (S. 163) — 1884 (1971) — 11/11/1987 — Paris — Imp. des Archives (23)



MARTIN D'ESCRIENNE Joseph Théodore  
Raoul

N° de la notice : L1766065

DEMANDE OU RÉCLAMATION AVIS OU OBSERVATIONS.	RÉPONSE.
<p><i>de l'ordre enregistrement la Rep. M<sup>lle</sup> du 18 juillet 1898. Rochefort, le 6 juil 1898 Le Commandant du 6<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup>.</i></p> <p><i>[Signature]</i></p>	<p><i>[Faint, illegible handwriting]</i></p>

MARTIN D'ESCRIENNE Joseph Théodore  
Raoul

N° de la notice : L1766065

Département  
de la  
Haute-Marne.

Ville  
de Langres.

Extrait des Registres de l'Etat civil  
de la Ville de Langres, (Haute-Marne.)

L'an mil huit cent soixant-neuf, le trois mars, à  
deux heures du soir, pardevant nous, Henry Desnoyers  
de Conseron, Maire de Langres, officier de l'état civil de la  
dite ville, a comparu Henri, Martin-d'Escrienne, âgé de  
trente-six ans, propriétaire, demeurant à Escrienne, canton  
de Châtillonmont (Marne), lequel nous a présenté en ce fait du  
sex masculin, né hier, à sept heures du soir, au domicile de  
M. Etienne Pistolle, son aïeul maternel, rue  
Bevin N° 4, de lui déclarant, et de dame Marie-Henriette  
Isabelle Pistolle, âgée de trente-cinq ans, son épouse, et au-  
quel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Joseph  
Théodore Raoul; les dites déclarations et présentations faites  
en présence de Louis Charles Delcey de Changy, Chevalier  
de la Légion d'Honneur, et de l'ordre de Léopold de Belgique,  
membre du Conseil général de la Haute-Marne, âgé de  
soixante-deux ans, grand oncle maternel de l'enfant, de-  
meurant à Langres, et Louis Gérard Joseph Rautz de  
Charodon, âgé de vingt-sept ans, propriétaire, cousin par  
alliance de l'enfant, demeurant à Nolivet (Cte. Vos.),  
et ont, le père et les témoins signé avec nous le présent  
acte, après lecture faite.

Signé: H. Martin d'Escrienne, Delcey de Changy, L. Charodon  
et Henry de Conseron.

Pour Expédition conforme,  
Le Maire de Langres,  
POUR LE MAIRE ABSENT  
l'Adjoint  
M. Bideau

Déclaré sur papier libre à titre de renseignement administratif  
En parnot, Goudevert, juge,  
faisant pour le titulaire empêché,  
fonctions de Président du Tribunal de l'  
Instance de Langres, pour légalisation de la  
Signature de M. Bideau, adjoint  
au Maire de Langres.  
Langres, le 29 Décembre 1890.  
Pour le Président du Tribunal empêché,  
Goudevert

ARCHIVES  
NATIONALES

MAIRIE DE LANGRES  
(Haute-Marne)

MARTIN D'ESCRIENNE Joseph Théodore  
Raoul

N° de la notice : L1766065

ARRONDISSEMENT MARITIME.      RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.      SOUS-ARRONDISSEMENT de Rochefort.

MARINE NATIONALE.  
PORT de Rochefort

(1) Des matricules des gens de mer, ou des rôles d'équipage des bâtiments de l'État et des navires du commerce, ou des matricules des corps.

R 5 N° 49  
DE LA MATRICULE.

NOTA. — Cet extrait ne peut tenir lieu d'un acte de décès dans le cas où il serait fait mention de la mort de l'individu qui en est l'objet.

EXTRAIT des Matricules du bureau des Revenues de Rochefort concernant le dénommé ci-après,

SAVOIR :

M<sup>r</sup> Martin d'Escrienne, Joseph.  
Théodore, Raoul, né le 2 mars 1869 à Langres (H<sup>te</sup> Marne) fils de Henri, et de Marie, Henriette, Isabelle Pistolet  
Enseigne de Vaisseau

	ans	mois	jours
Service à l'Etat	Corre	4	28
	port	"	23
	Navr	2	"
	mer port	4	15
Total	8	1	4

Rochefort le 5 Novembre 1894  
Le Commissaire aux Revenues

Marine. — N° 3773. — Divers services. (Fq.) — 1893, (1405). — Carré 433  
Paris. — Imp. Paul Dupont (G.)

MARTIN D'ESCRIENNE Joseph Théodore  
Raoul

N° de la notice : L1766065

GRANDE CHANCELLERIE  
DE LA  
LÉGION D'HONNEUR.  
1<sup>er</sup> BUREAU.  
N° 9199.

PROCÈS-VERBAL D'INDIVIDUALITÉ  
POUR SERVIR À L'INSCRIPTION  
D'UN CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
SUR LES REGISTRES MATRICULES.

(1) Membres du Conseil d'administration, Intendant militaire ou Commissaire de la marine.  
(2) Nom et grade du comparant.  
(3) Ajouter le mot *exactement* ou *inexactement*, suivant que les nom et prénoms portés sur la lettre d'avis de nomination et ceux de l'acte de naissance sont ou ne sont pas identiques.  
(4) Ces deux dernières pièces devront être envoyées, le plus tôt possible, à la Grande Chancellerie, avec le présent procès-verbal.  
(5) Signature des membres du Conseil d'administration, de l'Intendant militaire ou du Commissaire de la marine.

Par-devant nous (1) *Commissaire de la Marine, Commandant aux Armes à Rochefort*  
a comparu (2) *Martin d'Escrienne, Joseph, Théodore, Raoul*  
nommé Chevalier de la Légion d'honneur le \_\_\_\_\_

Lequel nous a demandé de constater, comme nous constatons par le présent procès-verbal, qu'il a été (3) *exactement* désigné sur la lettre d'avis du Ministre de la Marine ses nom et prénoms devant être, d'après son acte de naissance, écrits ainsi qu'il suit :

Nom : *Martin d'Escrienne*  
Prénoms : *Joseph, Théodore, Raoul*

L'individualité du comparant a été régulièrement établie au moyen des pièces énumérées ci-après :

1° La lettre d'avis dont il vient d'être parlé et que nous avons rendue;  
2° L'acte de naissance (4);  
3° L'état des services (4).

Fait et clos à *Rochefort*  
le *4 Novembre* 189*2*

Le Comparant,  
*Joseph Théodore Raoul* (5)

71-82 04.

9.

MARTIN D'ESCRIENNE Joseph Théodore  
Raoul

N° de la notice : L1766065

4<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT MARITIME.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MARINE NATIONALE.

PORT de *Rochefort*

EXTRAIT d<sup>(1)</sup> la Matricule de *Reques*.

*M. Martin d'Escrienne.*  
Joseph Théodore Raoul. Né le 2 Mars 1869 à *Souques* (H<sup>e</sup> All<sup>e</sup>).  
Capitaine de frégate du 31 Mars 1917.

concernant le dénommé ci-après,  
SAVOIR :  
du 1<sup>er</sup> octobre 1887 au 13 juillet 1919, inclus.

	ans	mois	jours	
H. terre	en paix	5	4	11
	en guerre	1	"	12
H. mer	en paix	15	8	15
	en guerre	4	10	15
à bord le port		2	8	20
hors rade (École)		2	1	"
Total		31	9	13

Nommé officier de la Légion d'Honneur par décret du 13 juillet 1919 pour prendre rang du 11 du dit. Était en activité de service à cette date à *Rochefort* en qualité de *Capitaine de frégate*.

Arêté à Trente et un ans, neuf mois, treize jours de services effectifs.

ROCHEFORT, le 13 Août 1919  
Le Commissaire, Chef du Service de la Solde  
*J. P. [Signature]*

ARCHIVES NATIONALES

Marine. - N° 3773. - Divers services. (Eq.) - 1896. (563). - Ciéré 43.  
Bata. - Insp. Fam. Divers (L.)